

SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASSOCIATION REGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE DE L'OUEST LAUSANNOIS

(Communes de Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier,
Ecublens, Renens, St-Sulpice et Villars-Ste-Croix)

Mardi 14 juin 2022 à 18h30
En la salle du collège Romanellaz à Crissier

Conseil intercommunal :

Présidence :
Mme Arun Bolkensteyn – Conseillère communale – Bussigny
M. Daniel Berdoz – Conseiller communal - Bussigny
Mme Selma Varki – Conseillère communale – Chavannes-p-Renens
Mme Amanda Bovey – Conseillère communale – Crissier
M. Pascal Maeder – Conseiller communal – Crissier
Mme Amelia Amiguet-Vercher – Conseillère communale – Ecublens
Mme Daniela Miéville – Conseillère communale – Ecublens
M. Ali Korkmaz – Conseiller communal – Renens
Mme Maria Sisto – Conseillère communale - Renens
Mme Lysiane Adamini – Conseillère communale - Renens
M. Nicolas Guillot – Conseiller communal – St-Sulpice
Mme Jacqueline Pernet – Conseillère générale – Villars-Ste-Croix
Mme Nadia Schmid – Conseillère générale – Villars-Ste-Croix

Comité de direction :

Mme Pascale Manzini, Présidente – Conseillère municipale – Ecublens
Mme Patricia Spack Isenrich – Conseillère municipale - Bussigny
M. Eduardo Camacho-Hübner – Conseiller municipal – Chavannes-p-Renens
Mme Caroline Albiker-Pochon – Conseillère municipale – Crissier
Mme Karine Clerc – Conseillère municipale – Renens
M. Olivier Matthey – Conseiller municipal – St-Sulpice
Mme Nicole Cattano – Conseillère municipale – Villars-Ste-Croix

Conseil intercommunal :

Excusés :
M. David Raccaud – Conseiller communal – Bussigny
Mme Nela Anguelova – Conseillère communale – Chavannes-p-Renens
Mme Gladys Zürcher – Conseillère communale – Ecublens
Mme Rosana Joliat – Conseillère communale – Renens
M. Patrick Strobel – Conseiller communal – St-Sulpice

Invités :

M. Christophe Milardi, Directeur ARASOL
Mme Annie Siegler, Directrice adjointe ARASOL
M. Claude Salzmann, Boursier communal d'Ecublens

Secrétaire :

Mme Annie Siegler

ORDRE DU JOUR

1. Communications de la Présidente
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Assermentations des nouveaux membres du Conseil intercommunal
4. Election complémentaire au Comité de direction
5. Adoption du procès-verbal de la séance du 28.09.2021
6. Communications de la Présidente du CODIR
7. Communications du directeur de l'ARASOL
8. Présentation et adoption des comptes 2021 de l'ARASOL, y compris du rapport de la Commission de gestion
9. Présentation et adoption du rapport d'activités 2021 de l'ARASOL, y compris du rapport de la Commission de gestion
10. Nomination du bureau et du/de la secrétaire du Conseil intercommunal
11. Présentation par le directeur du projet de nouvelle grille salariale pour l'ARASOL, basée sur le système de « Decfo Sysrem » (grille salariale cantonale »
12. Fixation de la prochaine séance
13. Divers

1. Communications de la Présidente

La présidente ouvre la séance à 18h40. Elle remercie la commune de Crissier pour son accueil.

Elle constate que 13 membres sont présents, le quorum est donc atteint. Les délibérations sont donc valables.

Au vu des élections cantonales de ce printemps, elle tient à remercier chacun de son engagement citoyen et plus particulièrement Mme Patricia Spack Isenrich, élue députée. Celle-ci est applaudie chaleureusement.

Concernant la composition du Conseil intercommunal, la commune de Bussigny a franchi au 31.12.2021, le cap des 10'000 habitants. D'après les statuts de l'Association, celle-ci gagne un 3^e siège au législatif représenté par M. Daniel Berdoz.

En ce qui concerne la Commune de Renens, Mme Lucie Mauch aurait dû se faire assermenter à cette séance. Cependant, son parti propose une autre conseillère communale pour représenter la commune de Renens au Conseil intercommunal, en la personne de Mme Maria Sisto.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour ne suscite ni remarques ni demandes de modifications. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

3. Assermentations des nouveaux membres du Conseil intercommunal

Mme A. Bolkensteyn demande à l'assemblée de se lever en vue de l'assermentation de Mme Maria Sisto et M. Daniel Berdoz. Après la lecture du serment, Mme la Présidente les prie de lever la main droite et de dire "Je le promets" et les félicite de leur engagement.

4. Election complémentaire au Comité de direction

M. Olivier Matthey, de St-Sulpice, a été élu dans le cadre d'une élection complémentaire ce printemps, en remplacement de Mme Cécile Theumann, démissionnaire.

Statutairement, c'est l'Assemblée du Conseil intercommunal qui nomme les membres du Comité de direction. Afin que celui-ci puisse y siéger, il a été assermenté par le bureau du Conseil intercommunal, le 30 mars dernier. Il s'agit donc aujourd'hui d'entériner cette nomination. M. Olivier Matthey se présente à l'assemblée.

Mme A. Bolkensteyn procède à l'élection de M. Olivier Matthey. L'assemblée accepte à l'unanimité et ratifie ainsi la décision du bureau du Conseil intercommunal de le nommer comme représentant de la commune de St-Sulpice au Comité de direction de l'ARASOL. M. Olivier Matthey est félicité par des applaudissements de l'assemblée.

5. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, sans commentaires, avec remerciements à son auteur.

6. Communications de la Présidente du CODIR

Mme P. Manzini prend la parole et présente les derniers travaux validés par le Comité de direction et les dossiers en suspens :

- L'entier des descriptifs de poste ont été établis et validés par le Comité de direction.
- Problématique d'acquisition d'une nouvelle surface de 100 m² pour permettre un fonctionnement optimal du CSR et de l'AAS et l'introduction d'une porte d'orientation sociale par une réception unique à l'ARASOL. Elle remercie la direction d'avoir pu reconduire les échéances des deux baux principaux à deux ans plutôt qu'à 5 ans, soit pour la prochaine échéance à 2025, permettant ainsi une meilleure flexibilisation de changements de locaux éventuels.
- Nouvelle présentation du rapport d'activités, plus dynamique, avec l'introduction de QR code permettant une accessibilité audio de l'activité de l'ARASOL visant également l'abandon de l'émission du rapport sous forme papier.
- Démarche visant à revoir le dossier de la mobilité douce, qui date d'une dizaine d'années. Un budget sera débloqué en 2024 pour cette étude.
- Etude sur 2022 et 2023, de la grille salariale devenue désuète et qui fait partie des travaux de la révision du statut du personnel, dont la nouvelle version est entrée en vigueur en 2021. Le Comité de direction a décidé de reprendre la grille salariale cantonale Decfo-sysrem, qui est déjà appliquée par Junova (RAS d'Yverdon-Orbe).

Mme Manzini remercie ici toute l'équipe de direction et le personnel qui exercent leur activité avec une grande positivité.

7. Communications du directeur de l'ARASOL

M. Milardi prend la parole et informe de ce qui suit :

- Le 1^{er} semestre 2022 accuse toujours une baisse de dossiers de bénéficiaires RI. Ce phénomène, post COVID, n'est pas spécialement expliqué. La direction de l'ARASOL ainsi que la RAS de Morges participent avec le canton à une étude sur ce dossier.
- Mise en place de la porte ou plateforme d'orientation sociale (POS), dont le principe avait été présenté au Conseil intercommunal lors de sa dernière séance. Il rappelle qu'il s'agit d'une porte d'entrée unique à toutes les prestations de l'ARASOL, s'élargissant à court terme à d'autres partenaires. Il s'agira ainsi que l'ARASOL puisse s'imposer comme acteur à la croisée de tous les chemins en lien avec de l'appui social. L'idée est de se faire connaître auprès du citoyen en allant à leur rencontre. Il est prévu, sous réserve d'aménagements de locaux, une ouverture de la POS pour cet automne.
- Dans le sens de la mise en place de la POS et de cette volonté d'aller vers le citoyen en se rendant visible, des permanences sociales ont été mises en place, dans un premier temps, en partageant un lieu et un moment, dans le cadre de la distribution de repas gratuits organisée par la commune de Renens, une fois par semaine.
M. Milardi lance un appel aux communes, pour les inviter à nous renseigner sur la tenue de permanences ou autres afin que l'ARASOL puisse y organiser également des

permanences pour approcher des citoyens en leur apportant quelques réponses en lien avec les assurances sociales, le subsidé, le revenu d'insertion, le minimum vital par exemples, dans une approche plus humaine qu'administrative.

- La direction est toujours à la recherche de nouveaux locaux. Modification des échéances des baux de deux sites en les amenant à la même année d'échéance, soit en 2025. Pour ceux de l'AAS (av. du 14 Avril 7), l'échéance reste à 2028. Ils devraient recevoir la POS, car ce sont des bureaux accessibles, très centrés et desservis en transports publics.

Pas de remarques et demandes d'explications supplémentaires sur ces informations de la direction.

8. Présentation et adoption des comptes 2021 de l'ARASOL, y compris du rapport de la Commission de gestion

Passage en revue du préambule et des comptes 2021, page après page qui, ne suscitent pas de question. De même que pour le rapport de la fiduciaire Fidinter.

La lecture des conclusions de la commission de gestion est entreprise par M. A. Korkmaz, président :

« La commission de gestion du Conseil intercommunal de l'ARASOL remercie la direction de l'ARASOL pour la qualité de la tenue des comptes 2021.

En conclusion, la commission de gestion propose, à l'unanimité, au Conseil intercommunal de l'ARASOL, d'accepter les comptes 2021, tels que présentés. »

La parole n'étant plus demandé, Mme A. Bolkensteyn procède au vote des comptes.

→ **L'assemblée du Conseil intercommunal décide d'adopter à l'unanimité, les comptes 2021 de l'ARASOL.**

9. Présentation et adoption du rapport d'activités 2021 de l'ARASOL, y compris du rapport de la Commission de gestion

Celui-ci peut-être découvert sur format papier, mais il sera surtout diffusé sur support numérique avec des clins d'œil au niveau des QR code. L'idée est d'intégrer des éléments qui donnent envie de découvrir ce rapport et l'activité de l'ARASOL en 2021. Il sera présenté sur le modèle d'une feuille de journal. Celui-ci sera publié le lendemain, une fois que l'assemblée l'aura adopté.

M. Milardi explique l'évolution de la présentation du rapport en partant d'un modèle assez littéraire, suivi d'un rapport d'activités dit plutôt « de transition » pour 2020, sous forme d'interviews qui symbolisait, entre autres événements, le passage de direction entre M. O. Guex et M. Ch. Milardi. Il s'agit aujourd'hui d'une présentation, pour 2021, un peu plus dynamique et vouée aussi à évoluer.

L'assemblée n'a pas de questions sur l'activité en soi. Elle relève cependant l'originalité du rapport et apprécie l'effort de la direction qui est fait aux plans économique et écologique.

La lecture des conclusions de la commission de gestion est aussi entreprise par M. A. Korkmaz, président :

« La commission de gestion du Conseil intercommunal de l'ARASOL remercie la direction de l'ARASOL pour le travail accompli et le rapport d'activité 2021 modernisé.

En conclusion, la commission de gestion propose, à l'unanimité, au Conseil intercommunal de l'ARASOL, d'accepter le rapport d'activités 2021, tel que présenté. »

La parole n'étant plus demandé, Mme A. Bolkensteyn procède au vote des comptes.

→ **L'assemblée du Conseil intercommunal décide d'adopter à l'unanimité, le rapport d'activités 2021 de l'ARASOL.**

Le Conseil intercommunal remercie la direction pour le travail en lien avec ces deux rapports.

10. Nomination du bureau et du/de la secrétaire du Conseil Intercommunal

Selon l'application de l'art. 12 du règlement du Conseil intercommunal, le président-e, vice-président-e et secrétaire du CI sont nommés pour une année et rééligibles. Il faut également nommé deux scrutateurs-trices et deux suppléants-es.

Sont nommés par acclamations :

- Présidente Arun Bolkensteyn -- Bussigny
- Vice-président Nicolas Guillot – St-Sulpice
- Secrétaire Annie Siegler

- Scrutatrices Jacqueline Pernet, Villars-Ste-Croix
 Nadia Schmid, Villars-Ste-Croix
- Suppléantes Daniela Mieville, Ecublens
 Amelia Amiguet Vercher, Ecublens

11. Présentation par le directeur du projet de nouvelle grille salariale pour l'ARASOL, basée sur le système de « Decfo Sysrem » (grille salariale cantonale)

Cette présentation est complémentaire à ce qui a été expliqué au Conseil intercommunal lors de sa séance de septembre dernier. Cette grille est en lien avec la grille des fonctions, pour lesquelles, aujourd'hui, existe un descriptif de poste compatible avec cette nouvelle grille salariale (Decfo sysrem), en vigueur au canton de Vaud. Ce rapprochement est d'autant plus logique, du fait que notre financement est basé sur le coût de traitement par dossiers, qui tient compte d'un salaire moyen calculé sur Decfo sysrem.

Il s'agit aujourd'hui de montrer l'état d'avancement des travaux et de la réflexion, en sachant que tout est articulé pour que l'entrée en vigueur se fasse le 1^{er} janvier 2024, c'est-à-dire en tenant compte des consultations politiques et du personnel ainsi que de la votation par le Conseil intercommunal en dernier lieu, idéalement au printemps 2023.

Notre système de rémunération actuel a 20 ans et n'est plus forcément adapté à ce qu'exerce comme politique le canton de Vaud. Une décision du Comité de direction a été prise de revoir le système de rémunération au moment de l'étude du nouveau statut et du règlement d'application du personnel.

Une autre RAS (Junova) applique cette grille. M. Milardi a fait partie du groupe de travail de l'époque et a vécu les négociations qui se sont déroulées entre le syndicat et la direction en acquérant une certaine expérience dans la conduite de ce genre de projet.

Quatre autres RAS souhaiteraient conduire ce même objectif, mais avec des rythmes différents. Une enquête préliminaire consistant à comparer les systèmes de rémunération a été faite d'une manière commune, qui impliquait de calculer l'impact financier de ce nouveau système et ses incidences sur le salaire des collaborateurs. Ce système de rémunération doit amener également une certaine concurrence entre les RAS, sachant que le marché du travail est assez sec dans certaines fonctions (assistants sociaux, administratifs formés).

Au-delà d'être associée à d'autres RAS, l'idée est aussi de se faire accompagner par un consultant qui est le même que celui qui avait été engagé à l'Etat de Vaud. Il s'agit de GFO basé à Zürich qui aidera la direction à conduire à bien cet objectif.

Il est souhaité, en amont, de s'associer avec les partenaires syndicaux afin d'essayer d'éviter, dans la mesure du possible, tout débordement en temps, compte tenu de l'échéancier très serré pour une mise en application au 1^{er} janvier 2024.

M. Milardi présente et commente un scénario qui consiste en la projection de l'évolution financière d'un/e gestionnaire administratif/ve tout au long de sa carrière, en comparant le système actuel et Decfo system.

Si tout va bien, ce projet devrait être voté par le Conseil intercommunal au printemps 2023. Un nouvel état des lieux sera fait lors de la prochaine séance, à fin septembre 2022.

12. Fixation de la prochaine séance en 2022

Conseil intercommunal : le mercredi 28 septembre 2022 à 18h30 (lieu probable à Ecublens)

Commission de gestion : le mardi 13 septembre 2022 à 18h00 au CSR

13. Divers

Mme A. Bolkensteyn reprend le rôle des conseillers à travers les conseils communaux ou généraux sur la restitution qu'ils doivent faire des activités de l'ARASOL aux conseillers de leur commune. Un tour de table est effectué.

En fin de séance, elle remercie chacun/e de sa présence à cette séance et invite l'assemblée à partager un moment plus festif autour d'une agape.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h00.

La Présidente


Arun Bolkensteyn

La Secrétaire


Annie Siegler